

France

Structures territoriales : réforme en 2009

La remise à plat de l'organisation administrative du territoire devrait faire l'objet d'une mission qui pourrait être confiée à Edouard Balladur.

« Le grand chantier de la réforme de nos administrations locales sera ouvert dès le mois de janvier », a annoncé hier Nicolas Sarkozy, convaincu qu'il y a là un gisement d'économies à réaliser en matière de dépenses publiques tant « le nombre et l'enchevêtrement des compétences est une source d'inefficacité et de dépenses supplémentaires ».

Cette remise à plat de l'organisation administrative du territoire, est, depuis des années, régulièrement dénoncée. La loi Raffarin de 2004 sur la décentralisation, qui devait clarifier le fonctionnement de ce « mille-feuille » (26 régions, 100 départements, 3.000 intercommunalités, 36.000 communes), ne l'aura finalement que davantage compliqué. Et, par voie de conséquence, renchéri le système.

Clarifier les compétences

La préparation de cette réforme de l'organisation territoriale, pour laquelle le chef de l'Etat avait déjà fait valoir, en juillet, la nécessité d'un texte de clarification pour 2009, devrait faire l'objet d'une mission. Le nom d'Edouard Balladur, qui avait déjà été chargé de la préparation de la révision constitutionnelle, est de plus en plus évoqué pour ce travail, où doivent être abordés les relations entre communes et intercommunalités et, surtout, la question très controversée de la cohabitation des deux principaux niveaux administratifs que sont les régions et les départements. Préconisée par le rapport Attali sur la libération de la croissance publié en janvier, la disparition des départements avait alors suscité une levée de boucliers.

En complément de cette mission, le gouvernement pourrait mettre en place - avant la fin de l'année, laissait entendre il y a quelques jours un proche du dossier - trois groupes de travail dédiés chacun à un aspect particulier. Un premier, consacré à la clarification des compétences entre collectivités, sera piloté par le ministère de l'Intérieur. Il pourrait s'inspirer des conclusions du rapport du sénateur Alain Lambert.

Un deuxième groupe, cette fois sous la conduite de Bercy, doit s'attaquer à la refonte de la fiscalité locale, notamment de la taxe professionnelle et des bases locatives. Mais, comme le laissait entendre mercredi le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jean-François Copé, celle-ci n'aurait plus le caractère prioritaire présenté au début du mois par le Premier ministre. Nicolas Sarkozy estime que les réformes structurelles doivent précéder une refonte de la fiscalité locale, notamment celle de la taxe profes- sionnelle.

Nouveau statut de l'élu

Enfin, sous la baguette du ministre du Budget et des Comptes publics, un troisième groupe de travail devra réfléchir à une refonte des dotations aux collectivités locales. Ces réflexions pourraient être lancées dans le cadre d'une prochaine conférence nationale des exécutifs.

D'ores et déjà, Alain Marleix, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur et grand artisan du récent redécoupage électoral, est en train de mettre la dernière main à un toilettage de la vie des collectivités. Dans son projet de loi sur « la modernisation de la démocratie locale » figure en particulier un nouveau statut de l'élu (mandat et cumul, formation, parité, etc.) et des modifications dans le fonctionnement des intercommunalités. La consultation des principales associations d'élus vient à peine de démarrer.

PHILIPPE MOREAU

Avec l'aimable autorisation du quotidien

Les Echos
Le Quotidien de l'Economie